

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins
Commune de Bresnay

15/12/2025-02

Date de convocation :
08/12/2025

Date d'affichage :
08/12/2025

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 0
Absents : 0
dont Pouvoirs : 0

Présents :
ALBERTINI Coraline
ALLIX Christian
CHERVIER Alain
GUILLOT Sandrine
DJAFRI Françoise
DUBUISSON Pierre
SLOMA Pascale
BENARD Raymond

Excusés : /

Absente :
CREVISIER Sabrina

Secrétaire de séance :
ALLIX Christian

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture :

Le

Et publication du :

.....

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire.

OBJET : Délibération adoptant le projet définitif de rénovation du logement communal 60 rue des Anciens Maires et sollicitant le concours financier du Département

Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation d'un logement communal 60 rue des Anciens Maires. Cette décision a été entérinée par délibération 02/06/2025-02.

Les travaux consistent en une rénovation complète du logement accompagné de travaux d'amélioration énergétique.

Après consultation, le montant des travaux s'élève à :

	Montants HT	Montants TTC
Maçonnerie	18 908,30 €	20 799,13
Couverture	4 197,00 €	4 616,70
Menuiserie PVC et bois	17 167,95 €	18 884,75
Plâtrerie isolation peinture	29 334,70 €	32 268,17
Carrelage faïence	4 939,78 €	5 433,76
Revêtement sol PVC	2 836,37 €	3 120,01
Plomberie sanitaire chauffage VMC	19 901,07 €	21 891,18
Électricité	3 735,00 €	4 108,50
Maîtrise d'œuvre	11 140,00 €	12 254,00
Diagnostic énergétique	2 200,00 €	2 640,00
Coordonnateur SPS	1 248,00 €	1 497,60
Diagnostic amiante	1 489,33 €	1 787,20
Totaux :	117 097,50 €	129 300,98

Ces travaux seront réalisés en début d'année 2026. La dépense est inscrite au Budget Primitif 2025.

Après une demande d'accord de principe au titre du dispositif « RCVCB - habitat », le Département de l'Allier a apporté une réponse favorable en accordant une subvention d'un montant de 51 414,84 €. Un accord définitif doit être sollicité avec un plan de financement actualisé.

Cette somme de 51 414,84 € représente le solde de financement du Département inscrit à l'avenant n° 2 du RCVCB signé le 28 juillet 2025 et sera sollicitée lors de la demande d'accord définitif.

Une subvention de 20 % du montant des travaux a été accordée par MOULINS Communauté au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales.

Le plan de financement hors taxes actualisé est le suivant :

	Montant	% montant HT
Département de l'Allier RCVCB Habitat	51 414,84 €	43,91 %
MOULINS Communauté Fonds de concours aux communes rurales	23 419,50 €	20,00 %
Total aides publiques	74 834,34 €	63,91 %
Autofinancement	42 263,16 €	36,09 %
Total général HT	117 097,50 €	100,00 %

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

ADOPTE

1. le projet définitif de rénovation d'un logement communal 60 rue des Anciens Maires,

CONFIRME

1. que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2025 et sera financée par les subventions sollicitées et par autofinancement,
2. que les travaux débiteront en début d'année 2026,

SOLLICITE

1. auprès du Conseil Départemental de l'Allier une subvention de 51 414,84 € au titre du dispositif « RCVCB - Habitat »,

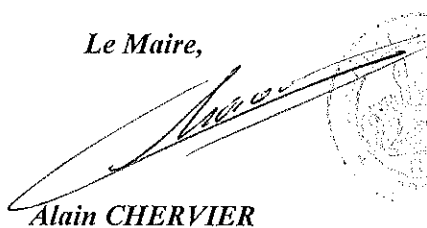
MANDATE

1. Monsieur le maire pour adresser au Département la demande d'accord définitif,

AUTORISE

1. Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.

Le Maire,


Alain CHERVIER

Fait et délibéré à la salle du conseil en la Mairie de Bresnay,
les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Au registre, sont les signatures.

Le secrétaire de séance :

